

Projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze

Note de présentation non technique du projet





A propos du porteur de projet

EDF Renouvelables est une filiale d'EDF dont la mission consiste à transformer les ressources naturelles et renouvelables (vent, soleil...) en électricité verte.

EDF Renouvelables a la particularité de s'impliquer tout au long de la vie de ses parcs éoliens, dont elle assure aussi bien la conception et la construction que l'exploitation, la maintenance puis le démantèlement au bout d'une trentaine d'années.

EDF Renouvelables s'engage aux côtés des acteurs locaux pour faire de ses projets un véritable levier de développement des territoires.

Pour le développement, la réalisation et la mise en service du projet éolien de Saint-Symphoriensur-Couze, le pétitionnaire est la **SAS Parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze**, filiale détenue à 100% par EDF Renouvelables France.

Sommaire

Introduction p	.4
Les enjeux du projet p	.8
Les études et la concertation p	.16
Les variantes étudiées p	.22
Le projet en images p	.30
Les effets du projet pour le territoire p	.36
Synthèse p	.40

INTRODUCTION

Ce document fait partie du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au Projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze.

Il en synthétise les principaux éléments et guide les personnes intéressées dans la découverte des informations contenues dans ce dossier.

Pour plus de précisions, merci de vous reporter aux références mentionnées sous la rubrique : En savoir +

Offrir de l'électricité verte à 6 000 foyers est le principal objectif du projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze. Il permettra à Saint-Pardoux-le-Lac de participer à son niveau à la transition énergétique.

Avec ses 3 éoliennes, le parc de Saint-Symphorien-sur-Couze représente un engagement de la collectivité, à la fois important et justement dimensionné, en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le projet en chiffres

3 éoliennes





6 000 foyers alimentés en électricité verte



120 000 € par an de retombées fiscales pour les collectivités locales

En savoir +



10,8 MW de puissance installée





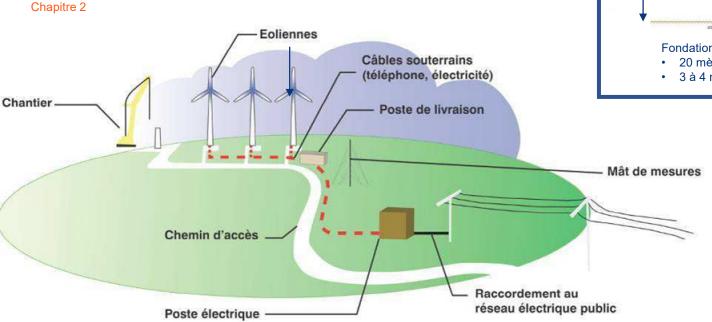
Les caractéristiques techniques du projet

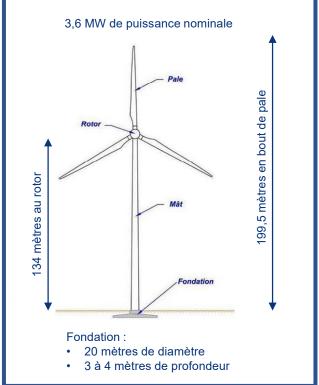
Le parc éolien en projet sera composé de :

En savoir +

Livre 4,2 Etude d'impact

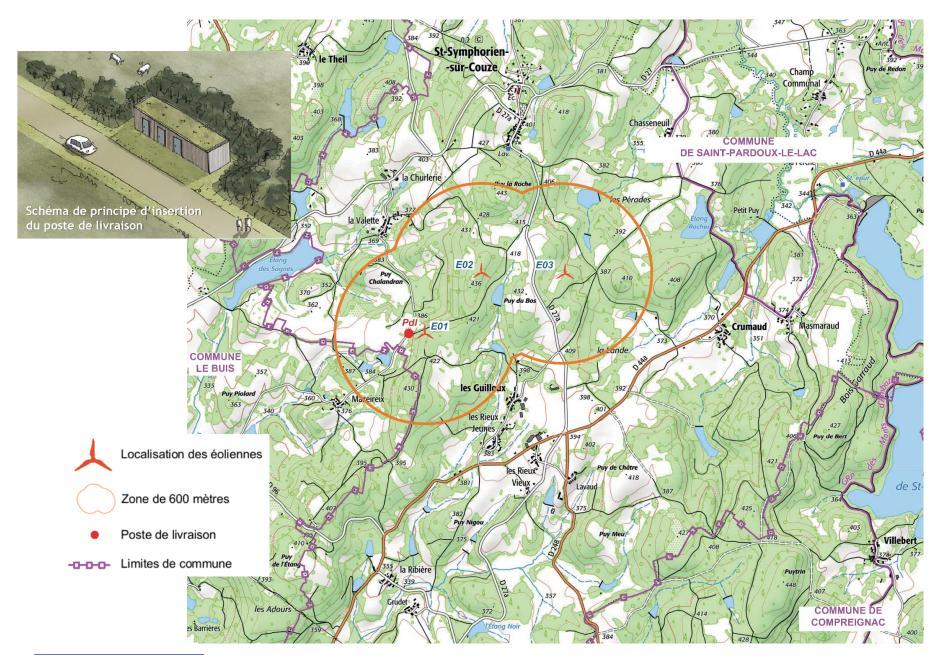
- · Trois aérogénérateurs ou « éoliennes » reposant sur des fondations
- Un réseau électrique comprenant un poste de livraison, par lequel transite l'électricité produite par le parc avant d'être livrée sur le réseau public d'électricité
- Un ensemble de chemins d'accès aux éléments du parc
- Des moyens de communication permettant le contrôle et la supervision à distance du parc éolien.







Tous les réseaux électriques nécessaires à l'acheminement de l'électricité seront enfouis.





LES ENJEUX DU PROJET

Un projet ancré dans la transition énergétique locale et nationale

Un territoire rural engagé dans la lutte contre le réchauffement climatique

Le projet se situe sur l'ancienne commune de Saint-Symphorien-sur-Couze, dans le département de la Haute-Vienne.

Cette commune a fusionné au 1^{er} janvier 2019 avec les communes voisines de Roussac et Saint-Pardoux, créant la nouvelle commune de Saint-Pardoux-le-Lac.

Elle accueille environ 1300 habitants et appartient à la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux.

Située au cœur d'axes de communication majeurs (A20, RN145 et RN147), la Communauté de communes Gartempe - Saint-Pardoux est reliée aux principales agglomérations de la région : Limoges et Bellac en Haute-Vienne, Guéret et La Souterraine en Creuse.

Cette situation permet d'envisager une croissance démographique modérée (+ 200 habitants d'ici à 2030 selon le Plan d'aménagement et de développement durable intercommunal) tout en préservant l'ambiance rurale du territoire.





La Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux s'est engagée dans une politique volontariste de lutte contre le réchauffement climatique, à travers son Plan Climat Energie Territorial (PCAET) arrêté le 14 novembre 2019. Il fixe des objectifs ambitieux en faveur de la transition énergétique :

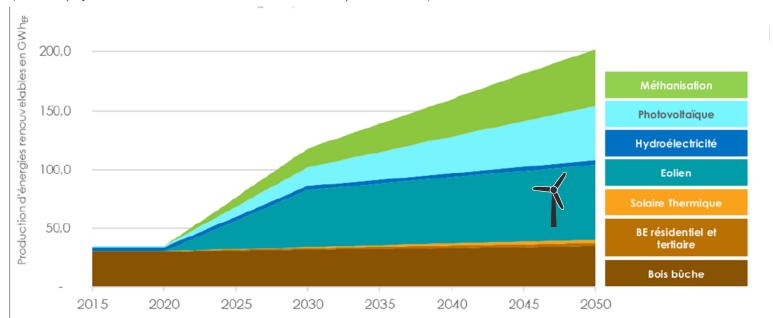
- Multiplier par 5 (+ 480%) sa capacité de production d'énergie renouvelable
- Accueillir 11 éoliennes sur son territoire intercommunal pour une production de 64 GWh/an.

"

Avec ses 3 éoliennes, le projet de Saint-Symphorien-sur-Couze vient compléter le parc en construction de 4 éoliennes sur Roussac.

"

La production éolienne occupe une place importante dans le mix énergétique intercommunal (Extrait du projet de PCAET de la Communauté de communes Gartempe Saint-Pardoux)



Un projet en phase avec le schéma régional éolien

La commune de Saint-Pardoux-le-Lac se situe dans l'ancienne région Limousin, qui dispose d'un Schéma régional Climat Air Énergie (SRCAE), arrêté le 23 avril 2013. Le SRCAE fixe un objectif clair en matière de production des énergies renouvelables : couvrir 55% de la consommation régionale d'électricité.

Quant au Schéma régional éolien (SRE) annexé au SRCAE, il visait à promouvoir le développement de l'énergie éolienne en Limousin, avec un objectif de production éolienne de 600 MW à l'horizon 2020.

Il définit également des zones favorables au développement éolien : les 3 éoliennes de Saint-Symphorien-sur-Couze sont situées dans une « zone favorable à l'éolien à enjeux faibles ».

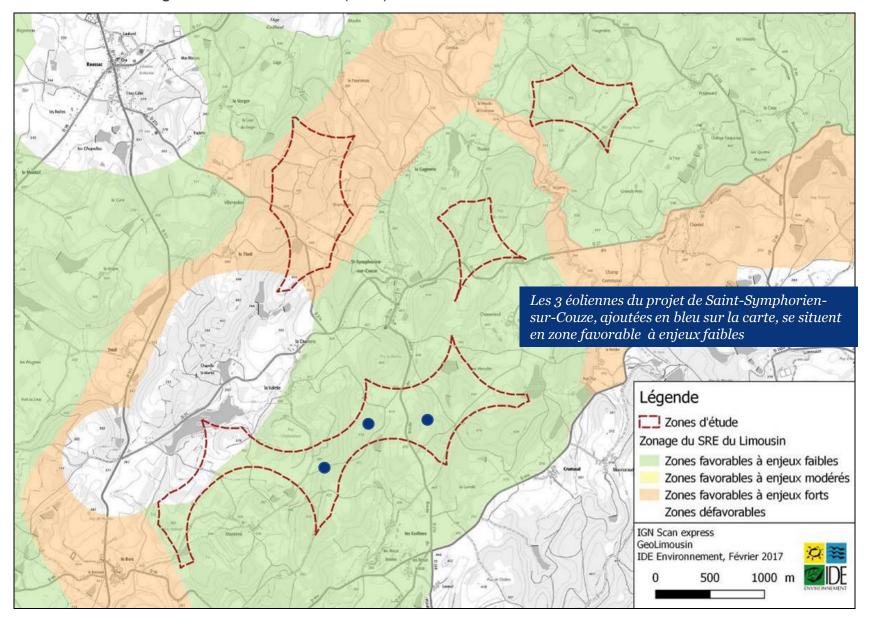
En savoir + Livre 4,2 Etude d'impact Chapitres 1 et 5.1 "

Le secteur retenu est situé dans une zone favorable à l'éolien identifiée par le Schéma régional du Limousin.

"



Extrait du Schéma régional éolien du Limousin (2013)



Des orientations cohérentes avec les objectifs régionaux et nationaux

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région Nouvelle-Aquitaine est en cours de finalisation. Il confirme la tendance inscrite dans le SRCAE du Limousin et affiche lui aussi de grandes ambitions pour les énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2050.

Les objectifs de la région Nouvelle-Aquitaine

(puissance installée en éolien terrestre)

 $2017 \Rightarrow 875 \text{ MW}$ $2020 \Rightarrow 1800 \text{ MW}$ $2030 \Rightarrow 4500 \text{ MW}$ $2050 \Rightarrow 7600 \text{ MW}$

Données extraites du document d'objectifs du projet de Schéma régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine (avril 2019).

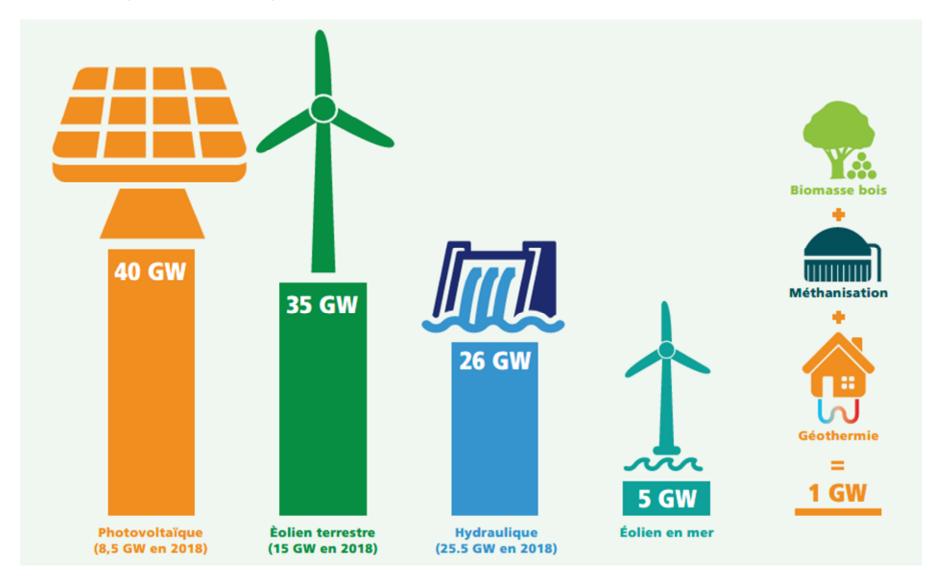


L'ensemble de ces démarches s'inscrivent dans un enjeu planétaire qui mobilise de nombreux États.

En France, la loi de transition énergétique pour la croissance verte porte les ambitions du pays en faveur des énergies renouvelables qui sont déclinées dans la Programmation pluriannuelle de l'Energie : à l'horizon 2023, 10 000 MW supplémentaires d'énergie éolienne devraient être installés en France, soit deux fois plus qu'aujourd'hui.

Objectifs de la France pour 2028

(Objectifs du projet de PPE en matière de capacité installée d'électricité renouvelable par filière. Les chiffres indiqués correspondent aux moyennes des fourchettes d'objectifs de la PPE. Source : Projet de PPE 2019-2023 / 2024-2028)





LES ÉTUDES ET LA CONCERTATION

Construire le projet avec le territoire

Le projet de parc éolien de Saint-Symphorien-sur-Couze a été initié en 2013. Quatre années d'études et de concertation ont permis d'aboutir à un projet de trois éoliennes, justement dimensionné à l'échelle de son territoire.

2013 - 2016 : Confirmation de l'opportunité du projet

Début 2013, des études exploratoires sont menées par EDF Renouvelables pour établir l'opportunité d'un projet éolien sur le secteur de Saint-Symphorien-sur-Couze et des communes avoisinantes.

La zone apparaît propice à l'implantation d'un parc éolien pour plusieurs raisons :

- Présence d'un bon gisement en vent
- Faible urbanisation et éloignement des habitations au-delà des 500 mètres réglementaires
- Proximité des postes sources de raccordement électrique (Peyrilhac, Bellac, La Ville-sous-Grange)
- Plusieurs routes départementales facilitent l'accès aux sites
- Aucune servitude rédhibitoire établie par l'armée de l'air ou Météo France.

Sur cette base, les conseils municipaux de Roussac (le 24 mai 2013) et Saint-Symphorien-sur-Couze (le 12 juillet 2013) délibèrent en faveur du lancement des études d'un parc éolien menées par EDF Renouvelables.

Par la suite, la faisabilité du projet est confirmée par les pré-diagnostics environnementaux et les rencontres avec les élus, propriétaires et exploitants agricoles.

Durant cette période, les habitants sont tenus informés de l'avancement du projet.

"

En 2013, les conseils municipaux votent en faveur du lancement des études.



Bulletin d'information

sur le projet paru en juin 2015 et diffusé auprès des habitants de la commune de Saint-Symphorien-sur-Couze

2016 - 2018 : Construction du projet avec le territoire

À partir de 2016, l'élaboration du projet s'est poursuivie par des échanges et rencontres avec les élus locaux et services au niveau départemental et communal.

Un scénario à 7 éoliennes a émergé de ces échanges et a pu être présenté aux habitants lors de permanences publiques en mai 2018, puis lors de rencontres personnalisées chez les riverains les plus concernés.

Plus d'une centaine d'habitants ont été rencontrés pour exprimer leur perception du projet, les enjeux à prendre en compte et définir leurs priorités.

Le public a fait part de ses attentes concernant :

- · l'environnement paysager et sonore du projet,
- la distance avec les habitations
- et l'attractivité du territoire.

Ces échanges ont été fondamentaux pour permettre au maître d'ouvrage de définir un projet acceptable et adapté à son environnement.

2019 : Affinement du projet

La prise en compte de ces enjeux a permis d'adapter le projet : plusieurs secteurs d'études sont abandonnés et les implantations sont revues.

Le projet finalement retenu est composé de 3 éoliennes, avec une implantation optimisée intégrant les attentes des habitants et des élus. Le parc s'inscrit sur un même relief et s'éloigne au maximum des hameaux et sites emblématiques locaux.

Validé par les élus, ce projet optimisé fait l'objet du dossier de demande d'autorisation environnementale et sera présenté aux habitants lors de l'enquête publique.

"

La concertation avec le public a fait émerger trois priorités :

- la limitation du nombre d'éoliennes
- la préservation de l'ambiance rurale du territoire
- le respect du cadre de vie des riverains.



En savoir + Livre 4,2 Etude d'impact Chapitre 5

Quelles études ont été réalisées ?

Des dizaines d'études sont nécessaires pour prendre en compte tous les enjeux d'un territoire et adapter le projet en conséquence. Elles s'étalent sur plusieurs années pour bien comprendre toutes les spécificités locales.









MILIEU HUMAIN

Occupation des sols

Contexte démographique et socio-économique

Accessibilité et voies de communication

Ambiance sonore

Risques technologiques

Sites et sols pollués

Qualité de l'air

Urbanisme et servitudes

Commodité du voisinage, hygiène, salubrité, santé et sécurité publiques

En savoir + Livre 4,2 Etude d'impact Chapitre 3

Quels ont été les temps forts de la concertation?

Depuis 2013, la population a régulièrement été tenue informée du projet. **Plus de 200 réunions**, rencontres et temps d'échanges ont eu lieu avec toutes les parties prenantes de la concertation et le public.

L'INFORMATION

- · Délibérations des Conseils municipaux
- Informations dans les bulletins municipaux
- · Plaquette de présentation du projet
- Exposition du projet en mairies
- Flyers-information dans les boîtes aux lettres des habitants de Saint-Symphorien-sur-Couze, Roussac, Saint-Pardoux et Le Buis
- Affiches en mairies
- Articles dans la presse



Invitation des habitants aux permanences publiques



Article paru dans Le Populaire du Centre





Résumé non technique de l'étude d'impact Chapitre 3

Expositions en mairies de Roussac, Saint-Symphoriensur-Couze et Saint-Pardoux (avec photomontages du projet à 7 éoliennes)



LES ÉCHANGES

- · Interventions en Conseils municipaux
- Rencontre des élus du territoire (Conseillers départementaux, intercommunalité…)
- Rencontres des propriétaires et exploitants agricoles
- Réunions du Comité de pilotage du projet avec les maires des communes concernées
- Réunions avec les services de la Direction Régionale de l'Équipement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
- · Permanences publiques en mairies
- Rencontres personnalisées chez des riverains



LES VARIANTES ÉTUDIÉES

Les améliorations apportées au projet

1 LE PROJET TECHNIQUE :

les scénarios étudiés par EDF Renouvelables pour optimiser la ressource en vent

D'après le mât de mesure implanté sur le site, **la vitesse moyenne du vent est de 6,8 m/s à 134 m au-dessus du sol** (hauteur de la nacelle), ce qui permet d'envisager le déploiement d'un parc éolien dans le secteur.

Pour profiter au mieux de cette ressource en vent, EDF Renouvelables étudie plusieurs scénarios, en respectant :

- les distances réglementaires de 500 m aux habitations et aux zones à urbaniser,
- la distance aux routes,
- · le périmètre de captage des eaux,
- et les enjeux faune-flore (milieux humides, parcelles boisées...).

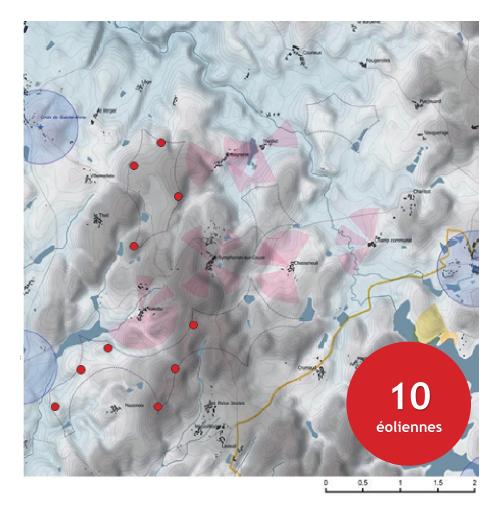
En savoir + Livre 4,2 Etude d'impact Chapitre 5.3



Variante à 13 éoliennes : scénario permettant d'exploiter au maximum la ressource en vent autour de Saint-Symphorien-sur-Couze



Variante à 10 éoliennes : le scénario suit les lignes de crête pour chercher une meilleure insertion paysagère





le scénario choisi par les élus et proposé à la concertation

Sur la base des premiers scénarios proposés, un travail de concertation a été mené entre les élus locaux et EDF Renouvelables.

Il en ressort une volonté de rechercher une plus grande cohérence avec les paysages du site.

Les élus optent pour un scénario à 7 éoliennes considéré comme un maximum pour le territoire.



"

Selon les élus, le projet doit être dimensionné à ce territoire rural qui n'a pas vocation à accueillir un trop grand nombre d'éoliennes.

"

Dans ce nouveau scénario, les éoliennes se concentrent sur les reliefs les plus importants :

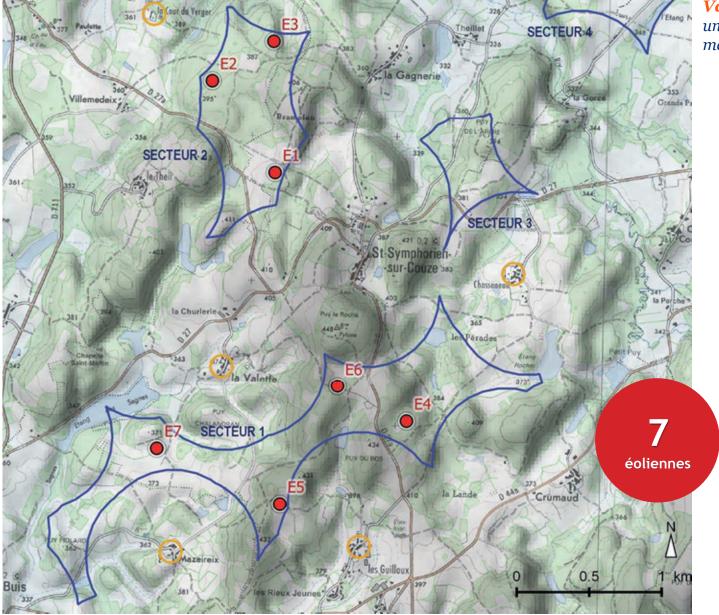
- le groupe de trois éoliennes dans le secteur 2 fait le lien entre la Basse-Marche, la vallée de la Couze et les monts d'Ambazac;
- les trois éoliennes à l'est du secteur 1 entourent une tête de vallon;
- l'éolienne à l'ouest du secteur 1 s'inscrit en prolongement de l'étang des Sagnes.

Pour minimiser l'effet sur les hameaux voisins, les éoliennes sont en général implantées à l'arrière des habitations et ne se retrouvent pas dans leur champ de vision habituel. De plus, aucune habitation n'est à moins de 600 m d'une éolienne.

Dans ce scénario, les élus identifient certains sites à prendre en compte : la chapelle Saint-Martin et l'étang de Gadore, la lande de Bramefan, et les gîtes touristiques, notamment La Cour du Verger à Roussac.

Livre 4,2 Etude d'impact

Chapitre 5.3



Variante à 7 éoliennes : un scénario considéré comme maximaliste par les élus

3 LE PROJET OPTIMISÉ: le scénario issu de la concertation

Le scénario à 7 éoliennes est présenté aux habitants, lors des permanences publiques en mairies et des rencontres avec les riverains les plus concernés :

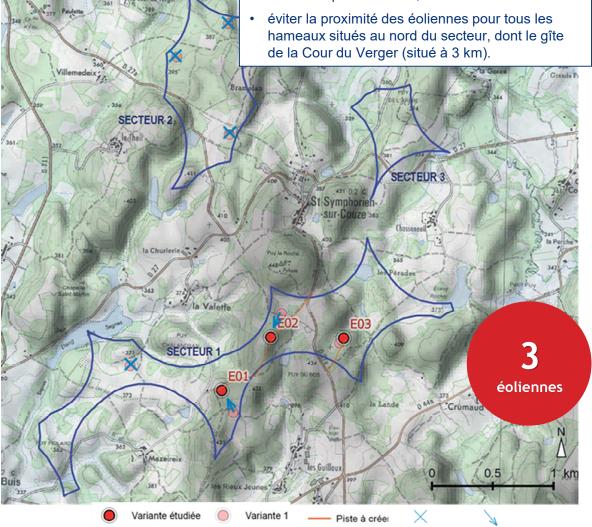
- des habitants de La Valette, soucieux de la proximité des lieux d'habitation,
- le propriétaire du gîte de La Cour du Verger,
- des habitants du hameau de Chasseneuil, propriétaires de gîtes et de la ferme équestre.

Plusieurs propositions sont faites pour limiter les effets du futur parc éolien : un nouveau projet avec 4 éoliennes est envisagé, puis après nouvelles discussions, le scénario à 3 éoliennes est retenu. Il permet de regrouper les éoliennes et de concentrer le parc sur un même relief.

Variante à 3 éoliennes :

les éoliennes sont regroupées sur un même relief, offrant unité et cohérence à l'ensemble, tout en minimisant au maximum les effets sur le territoire. Les trois éoliennes du secteur 2 sont supprimées, avec deux effets bénéfiques immédiats :

 limiter les co-visibilités avec les autres parcs éoliens depuis Roussac,



"

En choisissant un projet avec trois éoliennes, EDF Renouvelables propose un projet justement dimensionné à l'échelle de ce territoire rural.

"

Les trois éoliennes retenues forment un même groupe sur un seul relief

Les éoliennes sont éloignées au maximum des villages (880 m pour Saint-Symphorien-sur-Couze, 3,6 km pour Roussac, 2 km pour le Buis)

Les sites emblématiques sont préservés :

la chapelle Saint-Martin (1,3 km) et la croix du Buis (1,8 km).

Il n'y a pas d'effet d'encerclement des lieux de vie par le parc éolien

"

Ce projet de moindre incidence permet un regroupement harmonieux des éoliennes tout en soulignant les reliefs du territoire.

Livre 4,2 Etude d'impact Chapitre 5.4

En savoir +



LE PROJET EN IMAGES

En savoir +

Retrouvez tous les photomontages Livre 4.6 Volet paysage de l'étude d'impact Chapitre 3

Le parc vu depuis les hameaux voisins

Les simulations visuelles présentées sont réalisées à partir des lieux de vie les plus proches du futur parc (simulations à 120°)









Quelques vues depuis le lac de Saint-Pardoux

Les simulations visuelles présentées concernent le site touristique le plus fréquenté du secteur : le lac de Saint-Pardoux.









LES EFFETS DU PROJET POUR LE TERRITOIRE

Un projet adapté au territoire

Un environnement naturel et humain préservé

La préservation de la flore et de la flore, de la qualité des sols et des eaux, du patrimoine, et plus largement du cadre de vie et paysager des riverains a guidé l'élaboration du projet.

Le passage de 13 à 3 éoliennes est le résultat d'une concertation approfondie avec les élus et les habitants qui a conduit à la mise en place d'une soixantaine de mesures d'évitement des principaux enjeux et de réduction des effets liés à l'implantation même du projet.

En voici quelques exemples :

Éloignement d'au moins 680 mètres des habitations les plus proches du parc

Éoliennes stoppées pendant les périodes où les chauves-souris se déplacent le plus

Plan de bridage des éoliennes pour préserver la quiétude sonore des riverains dans certaines conditions météorologiques

Choix du modèle d'éoliennes pour éloigner les pales de la canopée où se concentre l'activité des chauves-souris

Effet d'encerclement évité pour l'ensemble des villages et hameaux

Réutilisation majoritaire des pistes existantes (seulement 881 mètres d'accès à créer)

Arrêt des travaux pendant les périodes de reproduction des oiseaux et des chauves-souris

Le projet a été optimisé pour être parfaitement adapté à son territoire. Ses effets résiduels – notamment en phase chantier – ont été limités au maximum. De sorte qu'**une seule mesure compensatoire** s'avère aujourd'hui nécessaire : le reboisement des surfaces défrichées (1,8 ha) pour favoriser l'activité forestière et le stockage de carbone par les arbres.

En complément, EDF Renouvelables s'engage à réaliser des **plantations arborées** pour créer un environnement paysager de qualité autour du site.

"

Le projet se concentre sur des emprises très faibles. Ses effets sont limités par les nombreuses mesures d'évitement et de réduction mises en place.

"



Un suivi environnemental dans la durée

En implantant le parc à Saint-Pardoux-le-Lac, EDF Renouvelables s'engage dans la durée avec son territoire d'accueil. Au-delà du suivi environnemental du chantier, le comportement des oiseaux et des chauves-souris à proximité des éoliennes sera observé durant toute la durée de vie du parc.

En savoir + Livre 4,2 Etude d'impact Chapitre 7

25 années de soutien à l'économie locale

Un parc éolien est une activité économique qui bénéficie directement au territoire où elle est implantée. Celui de Saint-Symphorien-sur-Couze aura des effets directs en faveur de l'économie locale :



Pendant les 2 années de chantier où les entreprises de travaux feront appel à de la main-d'œuvre locale et feront travailler le commerce

> Durant les 25 années d'exploitation où des emplois seront créés pour assurer la maintenance du site et près de 120 000 € seront versés chaque année aux collectivités

Lors de son démantèlement où les entreprises de travaux interviendront à nouveau sur le territoire



3 millions d'euros pour la collectivité

C'est ce que rapportera le parc en fiscalité pour les collectivités durant ses 25 années d'exploitation.

C'est l'équivalent du budget nécessaire à la création d'une maison de santé de 1 000 m² pouvant accueillir une vingtaine de praticiens.



SYNTHÈSE

